

PARC NATIONAUX DE FRANCE  
Conseil d'administration  
Séance du 05 décembre 2006

Délibération n°2006-4

Constitution du bureau du Conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29 et R.331-81,

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement public Parcs Nationaux de France, approuvé par délibération en date du 5 décembre 2006,

après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration constitue le bureau comme suit :

Jean Pierre Givron, Président du Conseil  
Ferdoy Louisy, 1<sup>er</sup> Vice Président  
Christiane Fichoud, 2<sup>ème</sup> Vice Président  
Michel Sommer  
Thierry Boisseaux

et Rouchdy Kbaïer pour le Parc national des Pyrénées  
Philippe Traub pour le Parc national de la Vanoise  
et un représentant de Parc national des Cévennes désigné par l'établissement public.

Le Président du conseil d'administration

